

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

-----

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

-----

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

D'ILE DE FRANCE

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES DE  
2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2004

-----

En application de l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire du 2 août 2004, un recrutement sans concours est organisé par la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile de France, au titre de l'année 2004, dans le grade d'agent des services techniques de 2<sup>ème</sup> classe dans la spécialité de mécanicien automobile (branche de la surveillance). Le lauréat exercera au service technique automobile à Boissy Saint Léger.

**I. Conditions d'admission à concourir.**

Outre les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'Etat (posséder la nationalité française, jouir des droits civiques, ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire, se trouver en position régulière au regard du service national, remplir les conditions d'aptitude physique exigées par l'exercice des fonctions), les candidats au recrutement sans concours doivent être âgés de cinquante cinq ans au plus au 1er janvier 2004.

Recul de la limite d'âge

La limite d'âge supérieure est reculée :

- Pour tous les candidats, d'un an par enfant ou par personne handicapée à charge ou par enfant élevé pendant neuf ans jusqu'à la seizième année ;
- Pour tous les candidats ayant accompli leurs obligations au regard du service national, d'un temps égal à celui passé effectivement dans le service national actif ;
- Dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en faveur de certaines catégories de candidats (femmes remplissant certaines conditions, anciens militaires, personnes n'ayant plus la qualité de travailleurs handicapés...).

La limite d'âge n'est pas opposable aux mères de famille d'au moins trois enfants.

**II - Nombre et nature des postes offerts :**

Le nombre total des postes offerts au concours est fixé à **un** , dans la branche de la surveillance, en résidence à Boissy Saint Léger.

Le lauréat exercera les fonctions de **mécanicien automobile**.

La date d'embauche est fixée au **15 mars 2005**. La personne recrutée sera disponible pour cette date.

### III - Dossiers de candidature

Les candidats doivent fournir un dossier composé d'une lettre de candidature et d'un curriculum précisant, le cas échéant, les études suivies et les emplois occupés, en précisant leur durée. Ils peuvent y joindre tous les éléments leur paraissant de nature à éclairer la commission de sélection.

Les pièces permettant de vérifier le respect des conditions prévues au I) devront être fournis par les seuls candidats retenus à l'issue de l'entretien de sélection.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés à l'adresse suivante :

Direction générale des douanes et droits indirects  
Direction interrégionale des douanes d'Ile de France  
Inspecteur mécanicien interrégional  
14, rue Yves Toudic 75010 Paris

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **10 février 2005**.

### IV - Modalités de sélection

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à l'audition par la commission réunie à Boissy Saint Léger en février 2005 les candidats dont elle aura retenu les dossiers.

Cette commission se prononcera en prenant notamment en compte les critères professionnels.

### V - Services auxquels doivent s'adresser les candidats :

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 (JO du 1<sup>er</sup> février 2002).

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats doivent s'adresser :

- à la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile de France.
- sur le site internet du ministère de l'économie des finances et de l'industrie à l'adresse : [http://www.minefi.gouv.fr/minefi/ministere/metiers\\_concours/index.htm](http://www.minefi.gouv.fr/minefi/ministere/metiers_concours/index.htm),
- sur le site internet de la direction générale des douanes et droits indirects : <http://www.douane.gouv.fr>.